

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 décembre 2018

CONVOCATION DU 10 décembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le 17 décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de La HAYE-PESNEL, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur NAVARRET Alain, Maire.

Etaient présents : Mr NAVARRET Alain, Maire ; Mr TROCHON, Mme GUESNON Adjoints ; Mme LEMATTE, Mr ANNE, Mr BEZIERS, Mme LOISEL-LEPALLEC, Mr DOUASBIN, Mme ROGER, Mr EVE

Absents : Mr THEAULT, Mme LEMESLE, Mme DRUGEON, Mr MARQUES de FIGUEIREDO, Mme THOMAS-BALART

Secrétaire : Mr EVE

Le Conseil municipal approuve le compte rendu du 8 novembre 2018.

Evocation du projet de pôle médical.

Les docteurs BOSQUET, BLONDEL, LAURENT et GENDRIN ainsi que les infirmières de deux cabinets sont venus formuler une demande de soutien à la commune de La Haye Pesnel, pour la création d'un pôle médical qui pourra regrouper plusieurs praticiens et être l'occasion d'en faire venir de nouveaux.

En effet le corps médical et para-médical exerçant sur La Haye Pesnel, s'inquiète de la désertification médicale à venir.

Le Conseil municipal ainsi informé, indique qu'il se renseigne auprès des collectivités environnantes des différents montages possible pour mener à bien le projet.

Travaux -urbanisme :

Demande de subvention DETR et DSIL – programmation 2019 – Réparation des abats sons du clocher de l'église DEL 18-1201

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier concernant la réparation des abats sons du clocher.

Le Conseil Municipal :

- Adopte le principe de l'opération présentée afin de sécuriser le clocher de l'église.
- Accepte le plan de financement présenté.
- Sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR et DSIL– programmation 2019.

Demande de subvention DETR-DSIL – programmation 2019 – Réhabilitation de la toiture du hangar technique municipal du Champ de Foire DEL 18-1202

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier

Le Conseil Municipal :

- Adopte le principe de l'opération présentée afin de remettre en état les toitures vieillissantes et défaillantes.
- Accepte le plan de financement présenté.
- Sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR– DSIL programmation 2019.

Demande de subvention DETR-DSIL– programmation 2019 – Réparation de l'étanchéité du château d'eau DEL 18-1203

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier

Le Conseil Municipal :

- Adopte le principe de l'opération présentée afin de remettre en état l'étanchéité du château d'eau.
- Accepte le plan de financement présenté.
- Sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR– DSIL programmation 2019.

Désaffectation et déclassement du domaine public communal Rue MERMOZ d'une parcelle de 973 m² DEL 18-1204

Vu le plan de division et le bornage contradictoire réalisé par la société GEOMAT le 22/11/2018, L'emprise concernée peut donc, dès lors, faire l'objet d'un déclassement afin de la rendre cessible. Monsieur le Maire précise que les conditions de cession au profit d'un tiers devra faire l'objet d'une délibération spécifique après l'obtention de la nouvelle numérotation par le service du cadastre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE de :

- CONSTATER la désaffectation de la parcelle précitée,
- PROCEDER au déclassement du domaine public de ce terrain,
- CONFIRMER l'autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer tout document afférent à cette transaction.

Adhésion au groupement de commandes du SDEM 50 pour la fourniture d'électricité à compter du 1^{er} janvier 2020 DEL 18-1205

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant sur l'organisation du marché de l'électricité, dite loi NOME et la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014, relative à la consommation, ont mis fin aux tarifs réglementés d'électricité à compter du 1^{er} janvier 2016 pour les bâtiments dont la puissance électrique souscrite dépasse 36 kVA (anciens tarifs jaunes et verts).

Monsieur le Maire précise que la suppression des tarifs réglementés de vente implique une obligation de mise en concurrence pour les acheteurs soumis à l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM50) a décidé de créer un groupement de commandes départemental pour la fourniture d'électricité des bâtiments (>36 kVA) et installations d'éclairage public.

Monsieur le Maire ajoute que ce groupement de commandes vise à tirer parti de la mutualisation des besoins sur le territoire manchois pour pouvoir bénéficier des meilleures opportunités de prix tout en assurant une qualité optimale des services associés.

Monsieur le Maire précise que la Commission d'Appel d'Offres sera celle du coordonnateur (Département de la Manche) et que le début de fourniture est fixé au 1^{er} janvier 2020 ;

Monsieur le Maire indique que dans le cas où la collectivité est en cours d'exécution d'un contrat de fourniture d'électricité hors groupement et souhaite adhérer au groupement de commandes afin de bénéficier des prix obtenus grâce à cet achat mutualisé, elle doit adhérer dès maintenant au groupement de commandes. Dans ce cas, les sites à fournir en électricité seront rattachés au périmètre des marchés subséquents conclus par le SDEM50 à l'échéance des contrats initiaux conclus hors groupement.

Monsieur le Maire, à la fin de son exposé, sollicite les conseillers municipaux sur ce dossier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1414-3-II;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe en annexe ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal,

- Autorise l'adhésion de la commune de La Haye Pesnel au groupement de commandes coordonné par le SDEM50, pour l'achat d'électricité ;
- Accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité, convention de groupement permanente qui débute à sa signature et est conclue jusqu'à complète exécution des accords-cadres et des marchés subséquents ;
- Autorise Monsieur le Maire/Président ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité ;
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et pour le compte de la commune de La Haye Pesnel ; et ce, sans distinction de procédures ou de montants.
- Stipule que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) sera celle du coordonnateur : le SDEM50 ;
- Donne mandat au coordonnateur du « groupement de commandes relatif à l'achat d'électricité sur le département de la Manche » pour collecter auprès du gestionnaire du réseau de distribution publique d'électricité (ENEDIS), les informations techniques détaillées relatives aux points de livraison des contrats intégrés au groupement d'achat d'électricité.
- Précise que les dépenses inhérentes à l'achat d'électricité seront inscrites aux budgets correspondants.

Calendrier des travaux Avenue de la Libération :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le tapis d'enrobés de la bande de roulement sera réalisé pour le 21 décembre, que la route sera réouverte durant la période des fêtes de fin d'année, puis que la rue sera de nouveau fermée sur le secteur de la voie ferrée du 8 janvier au 1^{er} février 2019, afin de réaliser les accotements.

Les marquages, signalisations et aménagements paysagers se feront en période climatique propice.

Eau-Assainissement :

Tarif eau potable 2019 DEL 18-1206

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'appliquer les tarifs suivants pour l'eau à compter du 1^{er} janvier 2019 :

Prime fixe annuelle (compteur principal-secondaire-herbage)	54.50 €
Prix au M3 (de 0 à 500 M3)	1.30 €
Prix au M3 (au-delà de 500 M3)	0.75 €
Prix au M3 (bâtiments publics)	0.20 €
Frais d'accès au service	45.00 €

Le tarif d'assainissement reste inchangé pour 2019, une baisse de 0.10 centimes ayant été opérée au SIVU de PLOTIN et une hausse de 10 centimes à la commune.

Enfance et jeunesse :

Réunion restauration scolaire

Monsieur le Maire informe que Mmes THOMAS-BALART et GUESNON ont participé à une réunion en présence de représentants des parents d'élèves de l'école Catherine Dior et de SCOLAREST le prestataire en charge de la restauration scolaire. L'échange a porté sur les menus proposés aux enfants à la cantine. Les parents d'élèves ont fait un retour positif. Le prestataire invite les parents d'élèves à visiter leur cuisine à Villedieu et les élus ont proposé qu'un collège de parents d'élèves participe à un repas en cantine.

Tarifification de l'accueil extrascolaire pour les collectivités non conventionnées avec la commune de La Haye Pesnel. DEL 18-1207

Les membres du Conseil Municipal décident d'appliquer les tarifs suivants pour l'accueil des enfants issus de collectivités non conventionnées avec la commune de La Haye Pesnel à compter du 1^{er} janvier 2019,

Adhérents CAF								
Montant du QF	Type de participation		Collectivités conventionnées			Collectivités NON conventionnées		
			1er enfant	2ème enfant	Supplément sorties	1er enfant	2ème enfant	Supplément sorties
QF ≤ 475€	Journée	avec repas	4,00 €	2,00 €	2,00 €	4,00 €	2,00 €	2,00 €
		1/2 journée	avec repas	3,50 €		1,75 €	3,50 €	
	sans repas	1,80 €	0,90 €	1,80 €		0,90 €		
476€ < QF < 595€	Journée	avec repas	5,50 €	2,75 €	3,00 €	5,50 €	2,75 €	3,00 €
		1/2 journée	avec repas	4,30 €		2,15 €	4,30 €	
	sans repas	3,00 €	1,50 €	3,00 €		1,50 €		
596€ < QF < 745€	Journée	avec repas	7,50 €		4,00 €	8,63 €		4,60 €
		1/2 journée	avec repas	5,40 €		6,21 €		
	sans repas	4,00 €	4,60 €					
746€ < QF < 932€	Journée	avec repas	9,00 €		5,00 €	10,35 €		5,75 €
		1/2 journée	avec repas	6,75 €		7,76 €		
	sans repas	5,00 €	5,75 €					
933€ < QF < 1150€	Journée	avec repas	11,50 €		6,00 €	13,23 €		6,90 €
		1/2 journée	avec repas	8,50 €		9,78 €		
	sans repas	6,00 €	6,90 €					
1151€ < QF < 1499€	Journée	avec repas	13,00 €		7,00 €	14,95 €		8,05 €
		1/2 journée	avec repas	9,50 €		10,93 €		
	sans repas	7,00 €	8,05 €					
QF ≥ 1500€	Journée	avec repas	16,50 €		8,00 €	18,98 €		9,20 €
		1/2 journée	avec repas	11,00 €		12,65 €		
	sans repas	7,50 €	8,63 €					

Adhérents MSA									
Tranche	Montant du QF	Type de participation		Collectivités conventionnées			Collectivités NON conventionnées		
				1er enfant	2ème enfant	Supplément sorties	1er enfant	2ème enfant	Supplément sorties
1	QF ≤ 600€	Journée	avec repas	4,00 €	2,00 €	2,00 €	4,00 €	2,00 €	2,00 €
		1/2 journée	avec repas	3,50 €	1,75 €		3,50 €	1,75 €	
			sans repas	1,80 €	0,90 €		1,80 €	0,90 €	
2	601€ < QF < 1100€	Journée	avec repas	5,50 €	2,75 €	3,00 €	5,50 €	2,75 €	3,00 €
		1/2 journée	avec repas	4,30 €	2,15 €		4,30 €	2,15 €	
			sans repas	3,00 €	1,50 €		3,00 €	1,50 €	
5	1101€ < QF < 1150€	Journée	avec repas	11,50 €		6,00 €	13,23 €		6,90 €
		1/2 journée	avec repas	8,50 €			9,78 €		
			sans repas	6,00 €			6,90 €		
6	1151€ < QF < 1499€	Journée	avec repas	13,00 €		7,00 €	14,95 €		8,05 €
		1/2 journée	avec repas	9,50 €			10,93 €		
			sans repas	7,00 €			8,05 €		
7	QF ≥ 1500€	Journée	avec repas	16,50 €		8,00 €	18,98 €		9,20 €
		1/2 journée	avec repas	11,00 €			12,65 €		
			sans repas	7,50 €			8,63 €		

La mise à jour des quotients familiaux est effectuée à chaque nouvelle période de vacances sans réinterprétation des tarifications de la période.

Subvention exceptionnelle pour des activités pédagogiques à l'école Catherine Dior DEL 18-1208

Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 525 € (61 élèves de La Haye Pesnel X 25.00 €) à l'école Catherine Dior pour l'organisation des activités pédagogiques suivantes :

- une sortie pêche à pieds à Carolles
- une balade sur une bisquine à Granville
- une sortie « cinéma » pour Noël
- un spectacle pour le printemps
- des séances de piscine et poney
- la fête de fin d'année
- un voyage en Angleterre pour 3 classes de CM1 et CM2.

Convention avec REJOUETS-2019

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal sur le bilan de fréquentation de l'action ludothèque se déroulant tous les mercredis en périodes scolaires de 15 h à 18 h au square des Vikings, une moyenne de 686 passages en 2018. L'association accueille un public intergénérationnel.

Ainsi informé le Conseil Municipal prend la délibération suivante :

Action Ludothèque, convention REJOUETS 2019 DEL 18-1209

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'action Ludothèque est inscrite au CEJ 2018-2021,

Cette action est à l'heure actuelle réalisée par l'association REJOUETS basée à Cérences, Il convient donc de définir les modalités des prestations et de mise à disposition des services communaux dans une convention.

Le Conseil Municipal décide :

- De valider les termes de la convention
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pour la bonne exécution de la prestation.

Participation aux frais de cantine pour un enfant inscrit en classe pour l'inclusion scolaire. (ULIS) DEL 18-1210

Monsieur le Maire informe que la commune de Sartilly Baie Bocage, fait une demande de participation aux frais de cantine pour un enfant inscrit en inclusion scolaire (ULIS) à Sartilly pour l'année 2017/2018.

Monsieur le Maire rappelle, que selon le Journal officiel du Sénat du 24/11/2011 :

« Lorsqu'un enfant a fait l'objet d'une affectation dans une classe pour l'inclusion scolaire d'une commune par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, en application de l'article L.112.-1 du code de l'éducation, sa commune de résidence doit effectivement participer aux charges supportées par la commune d'accueil ».

Monsieur le Maire indique que le 18 octobre 2018, le conseil municipal de Sartilly Baie Bocage, a délibéré sur la participation des communes extérieures au frais de cantine en tenant compte des

participations demandées antérieurement et du coût réel du service.

Sartilly Baie Bocage propose une participation minimum de 1.40 € par enfants et par repas et pouvant aller jusqu'à 2.60 €, 140 repas par enfant ont été distribués sur l'année scolaire 2017/2018.

Le Conseil municipal ainsi informé décide à l'unanimité de participer à hauteur de :

2.60 €/enfant/repas.

Granville Terre et Mer

Convention de gestion de services pour l'exercice de la compétence « Entretien des zones d'activités » avec la Communauté de Communes Granville Terre et Mer 2018 DEL-18-1213

Monsieur La Maire rappelle que la communauté de communes a modifié ses statuts pour adapter ses compétences aux exigences de la loi NOTRe, notamment la compétence économique.

Désormais la notion d'intérêt communautaire est supprimée pour les actions de développement économique mais également pour les zones d'activité, impliquant pour la communauté de communes Granville Terre et Mer, la reprise de l'entretien de toutes les zones au 1^{er} janvier 2018. Pour la commune de La Haye Pesnel, cela concerne la zone d'activités du Logis.

L'entretien de cette zone recoupe de nombreuses dimensions : entretien des espaces verts, de la voirie, gestion des réseaux, notamment éclairage public, marquage au sol, signalisation de police, gestion des bassins d'orage. Compte tenu de cette complexité et afin de préparer le transfert sereinement et manière exhaustive, la communauté de communes Granville Terre et Mer propose de considérer l'année 2018 comme une année de transition, où la commune continuera de gérer l'entretien de la zone dans le même fonctionnement qu'auparavant, avec un remboursement de GTM in fine.

Pour formaliser cette coopération entre la communauté de communes Granville Terre et Mer et la commune de La Haye Pesnel, une convention de gestion sera signée entre les 2 parties. Cette convention de gestion précisera les conditions dans lesquelles la commune assurera à titre transitoire, la gestion de la compétence communautaire « entretien des zones d'activités ».

Vu les statuts de la communauté de communes Granville Terre et Mer, modifiés par délibération du 27 septembre 2016 afin de les mettre en conformité avec la Loi NOTRe,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article 5214-16-1, permettant à une communauté de communes de confier par convention à une commune, la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions,

Considérant que la communauté de communes Granville Terre et Mer, dans le cadre de sa compétence « zones d'activité », aura en charge à compter du 1er janvier 2018, l'entretien de la zone d'activités de La Haye Pesnel,

Considérant les difficultés pour la communauté de communes Granville Terre et Mer d'exercer pleinement cette compétence au 1er janvier 2018 et l'intérêt pour la continuité du service public que l'entretien de la zone d'activités du Logis reste assuré par la commune de La Haye Pesnel pendant cette année de transition 2018,

Monsieur La Maire demande l'avis du conseil municipal, lequel après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'entretenir la zone d'activités du Logis à titre transitoire pendant l'année 2018
- Autorise Monsieur La Maire à signer la convention de gestion avec la communauté de communes Granville Terre et Mer.

Divers :

Désignation du représentant de la collectivité au comité de pilotage Natura 2000 « Bassin de l'Airou ». DEL 18-1211

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de nommer, Monsieur Alain NAVARRET, Maire représentant de la commune au comité de pilotage Natura 2000 « Bassin de l'Airou ».

Calendrier :

- ❖ Commission travaux : mardi 22 janvier 2018 à 18 h30
- ❖ Commission scolaire : à déterminer
- ❖ Commission actions sociales : 15 janvier 2018 à 18 h30
- ❖ Conseil municipal : 24 janvier 2018 à 20 h 00

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.